

Au total 7 espèces patrimoniales de mammifères terrestres sont susceptibles de fréquenter l'AEI, parmi lesquelles une seule a été observée : le Putois d'Europe

Parmi ces espèces :

- 2 sont vulnérables ;
- 1 est quasi menacée ;
- 4 sont protégées (avec un statut de conservation favorable).

On distingue ainsi les enjeux suivants :

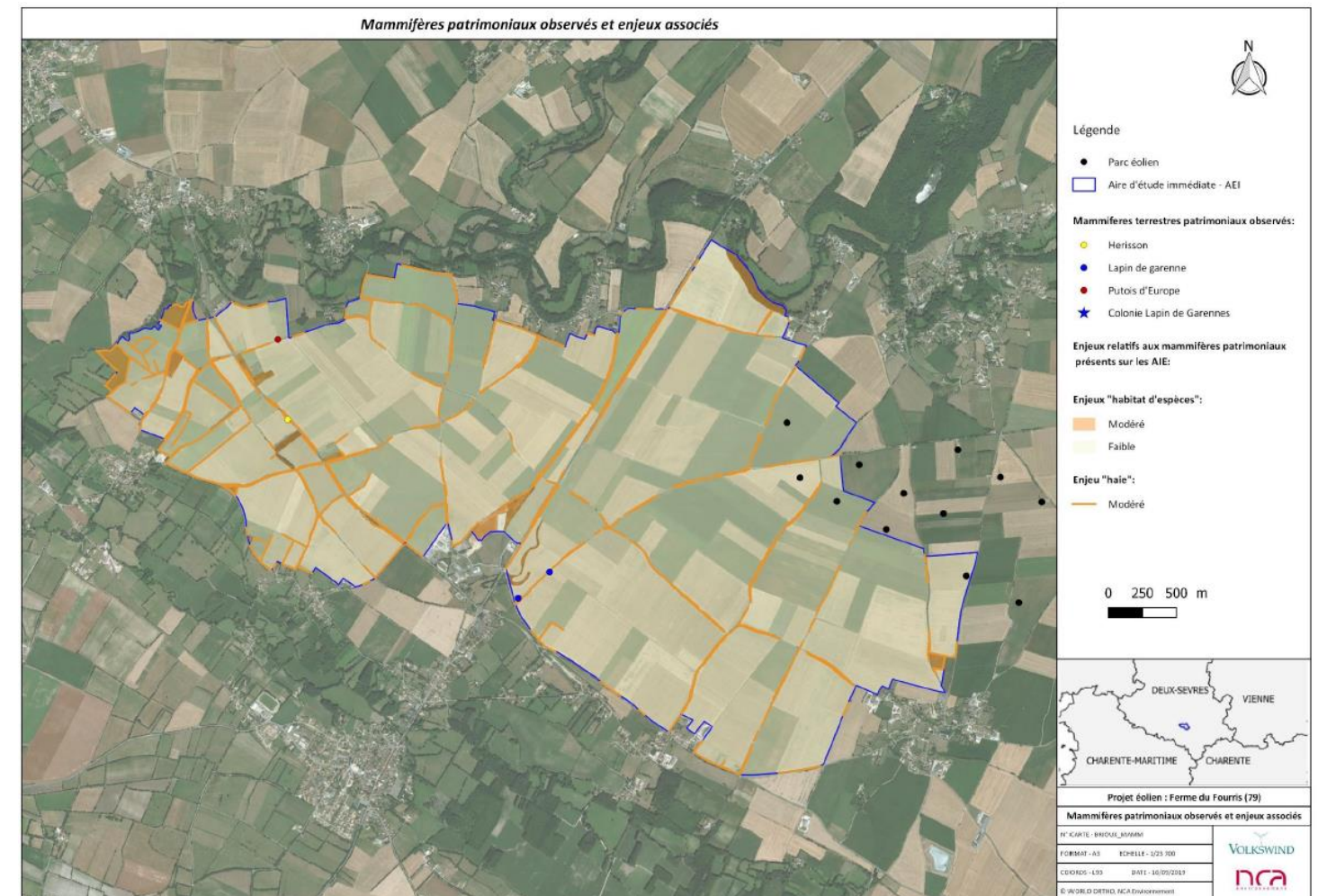
Enjeu faible : plaine ouverte, dont la fonctionnalité est avant tout relative à la recherche alimentaire. 4 espèces présentent un enjeu « habitat d'espèces » faible.

Enjeu moyen : habitat accueillant ou pouvant accueillir une espèce patrimoniale, bien représenté localement, et étant un support de biodiversité important (gîte, zone refuge, ressource alimentaire...). 3 espèces présentent un enjeu « habitat d'espèces » modéré : le Putois d'Europe, la Belette d'Europe, et le Lapin de Garenne.

Espèces	Statut réglementaire	LRN	Statut LRR	Espèce déterminante	Enjeu « habitat d'espèces »
Putois d'Europe – <i>Mustela putorius</i>	-	LC	VU	-	Modéré
Belette d'Europe – <i>Mustela nivalis</i>	-	LC	VU	-	Modéré
Ecureuil roux – <i>Sciurus vulgaris</i>	PN	LC	LC	-	Faible
Genette commune – <i>Genetta genetta</i>	PN	LC	LC	-	Faible
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	PN	LC	LC	-	Faible
Lapin de Garenne – <i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	NT	NT	-	Modéré
Martre des pins - <i>Martes martes</i>	DH5	LC	LC	X	Faible

Légende :
 Espèce patrimoniale
 Statut LRR : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU = Vulnérable
 PN = Protection nationale ; DH5 = Annexe V de la Directive Habitats.
 En bleu : espèces issues des données bibliographiques

Tableau 45 : Espèces patrimoniales de mammifères fréquentant l'AEI et leur enjeu "habitat d'espèce" associé. (NCA Environnement)



Carte 63 : Répartition des enjeux liés aux mammifères terrestres (source : NCA Environnement)

Herpétofaune

Principales observations :

Aucune masse d'eau permanente n'a été mise en évidence au sein de l'AEI, néanmoins la zone d'étude est bordée plusieurs petits ruisseaux : la Beronne, la Berlande, le Dauphin et la Boutonne. Les zones les plus favorables à ce taxon se situent à l'ouest de l'AEI et correspondent à des prairies humides ou bien à des fossés en eaux ; favorables à la reproduction des amphibiens.

5 espèces d'amphibiens ont été entendues et/ou observées à proximité de l'AEI, sur la Beronne, à l'ouest, seule partie humide du site : la Grenouille verte, la Grenouille agile, la Rainette méridionale, le Triton palmé et la Salamandre tachetée. 2 espèces de reptiles ont été observées au sein de l'AEI. Une Couleuvre verte et jaune a été observée à l'est de l'AEI,

en bordure de chemin. Deux Lézards des murailles ont été vus, sur les chemins agricoles également à l'est de l'AEI. Toutes les espèces de reptiles connues dans la bibliographie sont potentiellement présentes au sein de l'AEI. Parmi celles-ci, la Couleuvre d'esculape est la seule à être « quasi-menacée » à l'échelle régionale. Les autres bénéficient toutes d'un statut de conservation favorable.

Enjeux de à l'herpétofaune :

Les enjeux relatifs à l'herpétofaune ont été hiérarchisés en considérant :

- leur patrimonialité et représentativité sur l'aire d'étude ;
- la présence d'habitats favorables au maintien des populations ;
- l'intérêt fonctionnel des habitats d'espèces.

Au total, 7 espèces patrimoniales d'amphibiens, et 5 espèces patrimoniales de reptiles sont susceptibles de fréquenter l'AEI.

Parmi ces espèces :

- 7 sont inscrites à l'annexe IV de la DH ;
- 2 sont « vulnérables ».

	Espèces	Statut réglementaire	Liste Rouge Régionale	Déterminant ZNIEFF	Enjeu « habitat d'espèce »
Amphibiens	Crapaud épineux – <i>Bufo spinosus</i>	PN	LC	-	Faible
	Grenouilles vertes – <i>Pelophylax sp.</i>	PN	DD	-	Faible
	Rainette méridionale - <i>Hyla meridionalis</i>	DH4 - PN	LC	-	Modéré
	Triton palmé - <i>Lissotriton helveticus</i>	PN	LC	-	Faible
	Salamandre tachetée - <i>Salamandra salamandra</i>	PN	LC	-	Faible
	Grenouille agile – <i>Rana dalmatina</i>	DH4 - PN	LC	-	Modéré
	Rainette arboricole / verte – <i>Hyla arborea</i>	DH4 - PN	NT	X	Fort
Reptiles	Couleuvre verte et jaune – <i>Hierophis viridiflavus</i>	DH4 - PN	LC	-	Modéré
	Lézard des murailles – <i>Podarcis muralis</i>	DH4 - PN	LC	-	Modéré
	Couleuvre d'Esculape - <i>Zamenis longissimus</i>	DH4 - PN	NT	-	Fort
	Couleuvre helvétique - <i>Natrix helvetica</i>	PN	LC	-	Faible
	Lézard vert occidental – <i>Lacerta bilineata</i>	DH4 - PN	LC	-	Modéré

Légende :
 Statut réglementaire : DH4 = Directive Habitats-Faune – Annexe IV ; PN = Protection Nationale
 Liste rouge régionale (2016) : DD = données insuffisantes ; NA = non applicable (espèce introduite) ; LC = Préoccupation mineure ; NT = quasi menacée
 En bleu : espèces issues des données bibliographiques

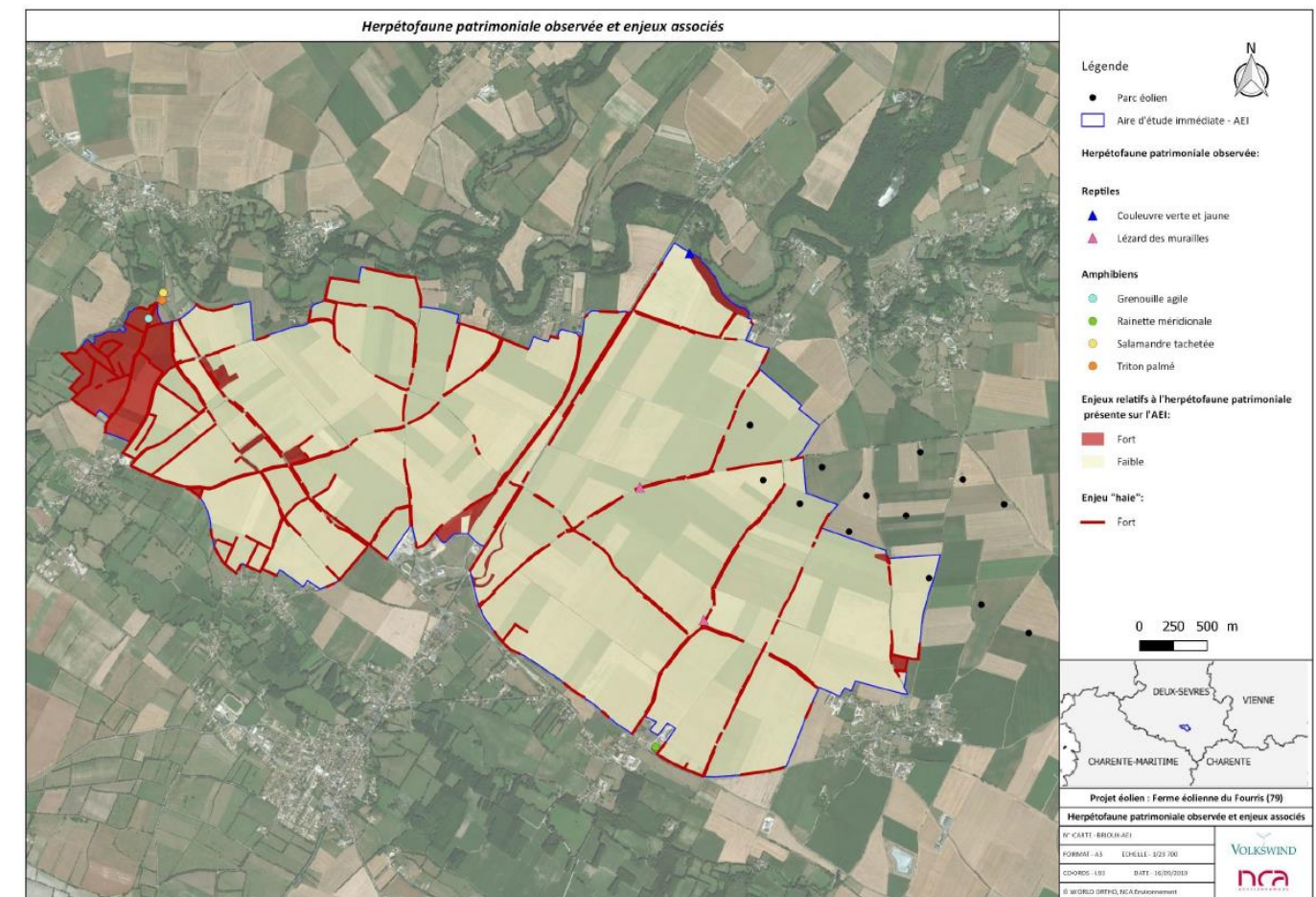
Tableau 46 : Enjeu « habitat d'espèce » de l'herpétofaune sur l'AEI (NCA Environnement)

➤ Trois enjeux sont retenus à l'échelle de l'aire d'étude immédiate :

Enjeu faible : zones d'espace ouvert, peu ou pas connectée à une masse d'eau. L'utilisation probable par les amphibiens et reptiles est possible, mais serait très ponctuelle et diffuse. 5 espèces présentent un enjeu « habitat d'espèces » faible.

Enjeu modéré : zones plus ou moins importantes, connectées par des corridors de haies ou de boisements et susceptibles d'intercepter des espèces en dispersion provenant de masses d'eau ou d'autres grands ensembles. 5 espèces présentent un enjeu « habitat d'espèces » modéré.

Enjeu fort : Zones comportant des masses d'eau ou étant directement connectées à des zones en possédant. Zone de reproduction pour les reptiles à forte valeur patrimoniale. 2 espèces présentent un enjeu « habitat d'espèces » fort : la Rainette arboricole et la Couleuvre d'Esculape. Il est à noter que ces espèces n'ont pas été observées sur l'aire d'étude, mais sont prises en compte par l'analyse des données bibliographiques.



Carte 64 : Répartition des enjeux liés à l'herpétofaune (source : NCA Environnement)

Entomofaune :Principales observations :

- Lépidoptères rhopalocères

19 espèces de lépidoptères ont été contactées sur l'aire d'étude immédiate. Concernant la bibliographie, les données de l'atlas des papillons de jour du Poitou-Charentes nous renseignent sur la présence de 48 espèces supplémentaires à l'échelle de la commune. Parmi ces espèces, 38 espèces sont potentiellement présentes sur l'AEI, au regard des habitats présents et de nos connaissances de l'écologie de ces espèces.

Au total, 57 espèces de lépidoptères sont présentes au sein de l'AEI dont 4 sont considérées comme patrimoniales (toutes issues des données bibliographiques) : l'Azuré du Serpolet – Phengaris arion et l'Azuré du trèfle - Cupido argiades dont la fréquentation de l'AEI est possible. Le Demi-Argus – Cyaniris semiargus et la Petite Tortue – Aglais urticae sont quant à eux peu probables sur l'AEI.

- Odonates

Cinq espèces d'odonates ont été observées au sein de l'AEI. Afin de compléter ces données terrain, l'Atlas des Libellules du Poitou-Charentes, Faune 79, ainsi que la base de données du SIGORE ont été consultés. Les données retenues sont celles situées sur la commune de Brioux-sur-Boutonne et limitrophe. Il en ressort 16 espèces non contactées sur l'AEI, qui peuvent potentiellement fréquenter le site en dispersion. Au total, 21 espèces d'odonates fréquentent l'AEI. Parmi ces espèces, 5 sont considérées comme patrimoniales (deux espèces observées sur l'AEI et trois sont considérées comme présentes au regard des habitats présents sur l'AEI et de nos connaissances de l'écologie de ces espèces) : l'Agrion blanchâtre, l'Agrion de Mercure, le Caloptéryx hémorrhoidal, la Libellule fauve et l'Orthétrum brun.

Ces espèces utilisent les habitats de l'AEI principalement pour s'alimenter. La reproduction des odonates nécessitant la présence d'eau, elle aura lieu préférentiellement dans les zones de marais, et bords de cours d'eau largement présent aux abords de l'AEI. La partie ouest de l'AEI présente des milieux humides (fossés, prairies) où ces espèces peuvent trouver des sites de reproduction. Certaines espèces, comme l'Orthétrum cancellatum peuvent également se reproduire dans des dépressions en eaux dans les cultures.

- Orthoptères

Seize espèces d'orthoptères ont été contactées sur l'AEI, par observation directe. Elles sont toutes communes au niveau régional. Afin de compléter ces données de terrain, le site Faune 79 ainsi que la base de données du SIGORE ont été consultés. Ces recherches bibliographiques nous indiquent la présence potentielle de dix-neuf autres espèces d'orthoptères, dont deux qui sont considérées comme patrimoniales : la Courtilière commune et le Phanéroptère commun. Ces deux orthoptères sont quasi-menacés en Poitou-Charentes.

- Coléoptères

Une seule espèce de coléoptère saproxylophage a été contactée sur l'AEI : le Lucane cerf-volant. Afin de compléter ces données de terrain, le site Faune 79 ainsi que la base de données du SIGORE ont été consultés. Ces recherches bibliographiques nous indiquent la présence potentielle de la Rosalie des Alpes, espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat et déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Enjeux de l'entomofaune :

Les enjeux relatifs aux insectes ont été hiérarchisés en considérant :

- leur patrimonialité et représentativité sur l'aire d'étude ;
- la présence d'habitats favorables au maintien des populations ;
- L'intérêt fonctionnel des habitats d'espèces.

On distingue trois enjeux pour l'habitat :

Enjeu faible : habitat n'accueillant pas d'espèce patrimoniale (espèce protégée, statut défavorable sur liste rouge ou déterminante), bien représenté localement, et étant un support de biodiversité limité à quelques groupes ou espèces ;

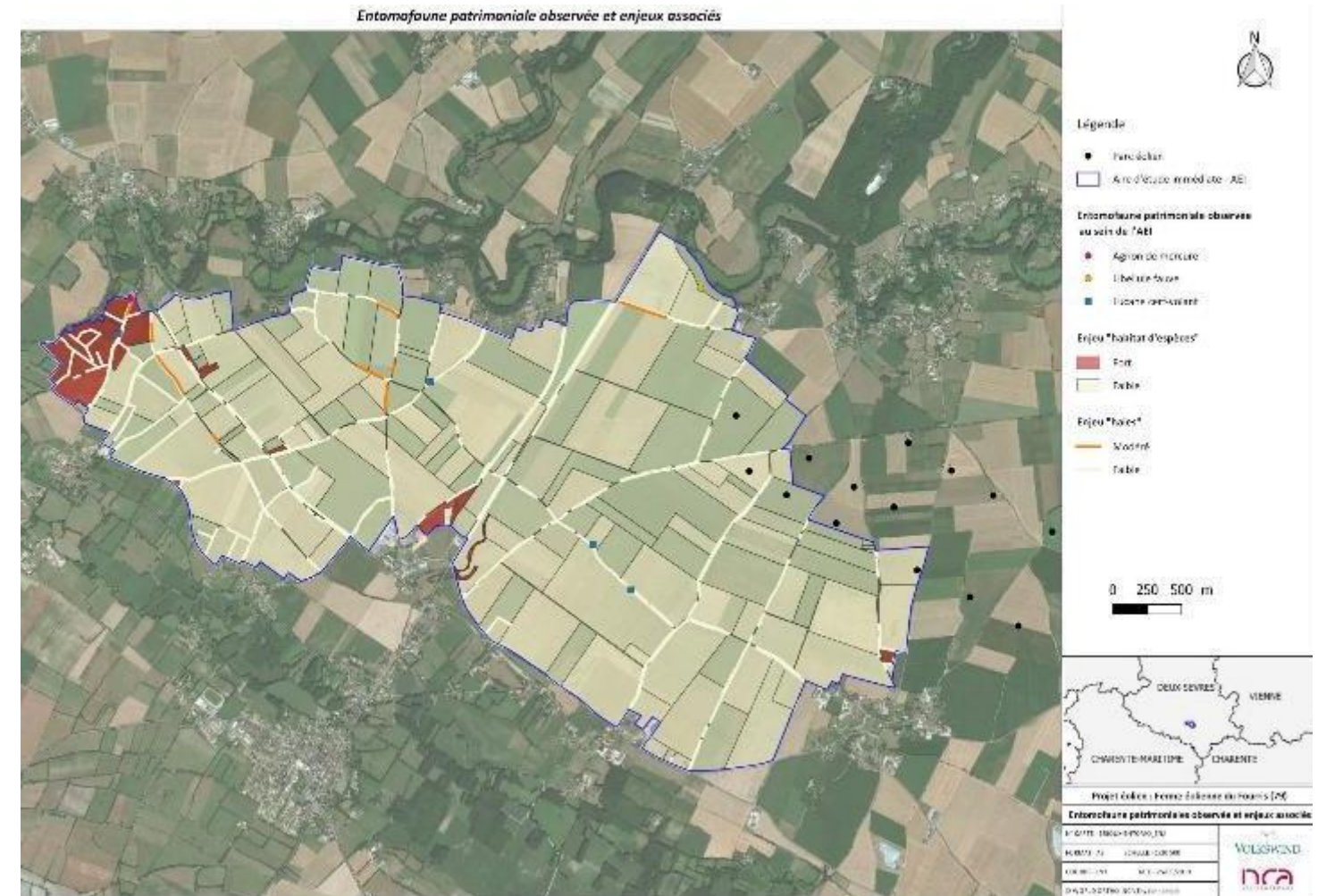
Enjeu modéré : habitat présentant un potentiel d'accueil pour certaines espèces patrimoniales. Un enjeu « habitat d'espèces » modéré est attribué aux bords de chemin, friches et prairies (l'Azuré du trèfle), aux arbres morts favorables aux Lucanes Cerf-volants et enfin aux prairies humides intéressantes pour la Courtilière commune. Tous ces habitats sont principalement situés à l'ouest de l'AEI. Parmi les 6 espèces présentant un enjeu « habitat d'espèces » modéré, il est à noter qu'une seule a été observée sur l'aire d'étude : le Lucane Cerf-volant.

Enjeu fort : habitat à forte valeur patrimoniale ou rare, localisé sur l'aire d'étude, et/ou accueillant une espèce patrimoniale, et étant un support de biodiversité important.

Un enjeu « habitat d'espèces » fort est attribué aux fossés en eaux, à l'ouest de l'AEI, favorable à la reproduction de l'Agrion de mercure. L'ensemble du complexe de ces fossés et des prairies humides est très attractif pour cette espèce. Un enjeu « habitat d'espèces » fort est également attribué aux bords de chemin, friches et prairies (habitat de reproduction de l'Azuré du serpolet).

Il est à noter que les 2 espèces présentant un enjeu « habitat d'espèces » fort n'ont pas été observées sur l'aire d'étude, mais sont issues de l'analyse des données bibliographiques.

Espèces	Statut réglementaire	Espèce déterminante	Liste Rouge Régionale	Enjeu "espèce"	Enjeu "habitat d'espèces"
Lépidoptères					
Azuré du Serpolet – <i>Phengaris arion</i>	PN – DH4	X	NT	Fort	Fort
Azuré du trèfle - <i>Cupido argiades</i>			NT	Modéré	Modéré
Demi-Argus – <i>Cyaniris semiargus</i>			NT	Modéré	Modéré
Petite Tortue – <i>Aglais urticae</i>			NT	Modéré	Modéré
Odonates					
Agrion de Mercure – <i>Coenagrion mercuriale</i>	PN - DH2	X	NT	Fort	Fort
Libellule fauve - <i>Libellula fulva</i>			NT	Modéré	Faible
Agrion blanchâtre – <i>Platynemis latipes</i>			NT	Modéré	Faible
Caloptéryx hémorrhoidal - <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>			NT	Modéré	Faible
Orthétrum brun – <i>Orthetrum brunneum</i>			NT	Modéré	Modéré
Coléoptères					
Lucane cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i>	DH2			Modéré	Modéré
Rosalie des Alpes - <i>Rosalia alpina</i>	PN -DH2- DH4	X		Fort	Faible
Orthoptères					
Courtillière commune – <i>Grylotalpa grylotalpa</i>		X	NT	Modéré	Modéré
Phanéroptère commun – <i>Phaneroptera falcata</i>		X	NT	Modéré	Faible
Légende :					
(*) Espèces présentes dans les données bibliographiques					
PN= Protection nationale / DH = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Habitats (Annexe 2 et/ou 4).					
Espèce déterminante : Espèce déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes					
Liste rouge régionale : NT = quasi-menacée					
En bleu : espèces issues des données bibliographiques					



Carte 65 : Répartition des enjeux liés à l'entomofaune (source : NCA Environnement)

Tableau 47 : Synthèse des enjeux liés aux insectes observés ou issus des données bibliographiques (NCA Environnement)

2.5. PAYSAGE ET PATRIMOINE

L'étude paysagère a été menée par l'Agence Couasnon. Une synthèse est présentée ci-dessous.

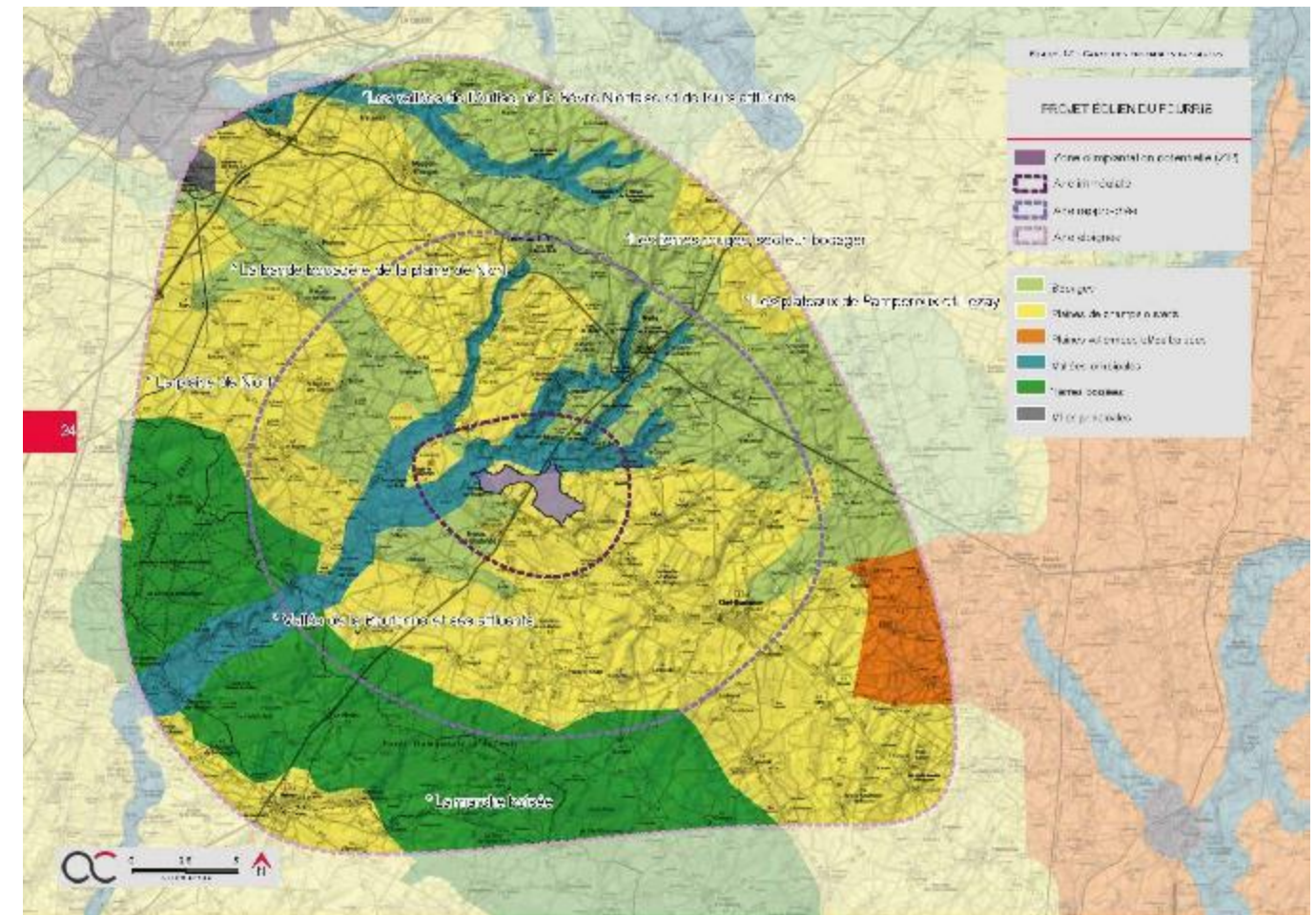
L'intégralité de l'étude est en annexe de l'étude d'impact sur l'environnement et le lecteur est invité à s'y reporter.

2.5.1. ANALYSE PAYSAGERE

L'objectif de l'analyse paysagère dans l'étude d'impact est de s'assurer de la bonne adéquation du projet éolien avec son site d'implantation. L'état initial permet de mettre en exergue les grandes caractéristiques du territoire et les éléments constitutifs du patrimoine naturel, culturel et paysager, qu'il est important de préserver.

L'aire d'étude s'inscrit dans le département des Deux-Sèvres et dans une moindre mesure dans ceux de la Charente-Maritime et de la Charente. Elle se partage en 6 grands ensembles et 18 entités paysagères se caractérisant par :

- Une prédominance de paysages de plaines de champs ouverts avec la plaine de Niort et les plateaux de Pamproux et de Lezay ;
- De vastes secteurs de bocages, avec le secteur bocager des terres rouges et la bande bocagère de la plaine de Niort ;
- Une bande de terre boisée, « La marche boisée », traversant l'aire éloignée au sud ;
- Deux vallées principales, notamment celle de la Boutonne et ses affluents qui traverse l'aire d'étude du sud-ouest au nord-est en passant par l'aire d'étude immédiate ;
- Une petite portion des plaines vallonnées et/ou boisées : le Ruffécois ;
- La frange est de l'aire urbaine de Niort, au nord-est de l'aire d'étude éloignée.



Carte 66 : Carte des unités paysagères du site dans l'aire d'étude éloignée (Source : Agence Couasnon)

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Les Paysages de Bocage

Les vues sont fréquemment fermées dans cette typologie de paysage à dominante végétale mais peuvent s'ouvrir, localement, à la faveur des mouvements du relief. Dans ce type de paysage, les projets éoliens sont régulièrement masqués par la végétation ce qui limite leur prégnance visuelle. Néanmoins, la différence d'échelle entre la trame arborée et celle des

éoliennes peut-être pénalisante dans l'appréciation des différents plans qui composent le paysage, notamment depuis les aires rapprochées.

Les Paysages de Vallées

Les vues depuis les vallées sont principalement fermées par le relief des versants et la végétation qui y prend place. Au contraire, depuis le haut des versants des vues ouvertes, parfois panoramiques, sont possibles. Au vu de la proximité de la vallée de la Boutonne ainsi que de ses affluents (la vallée de la Béronne et de la Belle) par rapport au site d'implantation potentiel éolien, il y a un risque de modification de l'appréciation des rapports d'échelle. La sensibilité va varier entre le fond de vallée et le haut du versant.

Les Paysages de Villes

Les vues sont principalement fermées par la trame construite. En revanche, depuis les franges, la plus faible densité du bâti et la topographie peuvent permettre des échappées visuelles sur le paysage environnant. La ville de Niort est située à plus de 23 km du site d'étude, éloignement suffisant pour que le tissu bâti masque entièrement le futur projet éolien. Des vues plus ouvertes sont possibles sur la périphérie, notamment au sud-est, de l'agglomération.

Les Paysages de plaine de champs ouverts

Les vues sont principalement ouvertes sur les cultures bien que des bois ou des fragments de haies bocagères puissent limiter la profondeur du champ visuel. Cette typologie de paysage est propice à l'accueil de projet éolien. En effet, l'échelle du paysage est cohérente avec celle des dimensions des éoliennes sans générer d'effet d'écrasement sur les motifs paysagers qui composent cet ensemble.

Les Terres Boisées

Les perceptions visuelles sont très faibles de par la densité végétale. Elles sont limitées mais possible en lisière de forêt. Ce secteur ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis du projet éolien en raison des perceptions visuelles très limitées par la forêt domaniale particulièrement dense. Localement, des vues en lisière de forêt sont toutefois possibles vers le projet éolien.

2.5.2. PERCEPTION DU SITE

Afin d'affiner la compréhension du paysage de l'aire d'étude, l'analyse se décline suivant contexte paysager, axes de communication et habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité de chaque typologie permettra de caractériser la sensibilité générale.

2.5.2.1. Contexte paysager : relief, hydrographie et structures paysagères

Le relief se découpe en deux parties bien distinctes : au sud-ouest la vallée de la Boutonne dessinant un axe alluvial ample et peu profond et au nord-est un plateau cultivé légèrement ondulé par les vallons, principaux, de la Belle et la Béronne, affluents de la Boutonne.

Le relief présente de faibles amplitudes altimétriques (environ 130m) entre les points bas de la vallée de la Boutonne et les points hauts des plateaux. Ainsi, les paysages de plateau contrastent peu avec ceux de la vallée alluviale de la Boutonne. Toutefois, une végétation plus importante est visible du cours d'eau.

La carte ci-après met en évidence un important réseau hydrographique constitué de la Boutonne, formant un axe nord-ouest/sud-est, et de ses affluents. Ils sont majoritairement orientés selon un axe sud-ouest/nord-est et entaillent, plus ou moins profondément, le sous-sol.

L'aire éloignée est relativement peu sensible vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Cela s'explique par les ondulations du relief liés à la vallée de la Boutonne et de ses affluents au sud ainsi que les vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents au nord, associées à la présence d'un maillage bocager ponctuant le territoire et de grands boisements.

L'aire d'étude rapprochée est couverte par les unités paysagères de la plaine de Niort, de la Vallée de la Boutonne et de ses affluents et de la plaine bocagère de Niort et des Terres rouges dont les caractéristiques paysagères vont conditionner la profondeur des vues. Cette dernière variera énormément selon le positionnement de l'observateur (en fond de vallée, sur les plateaux ondulés, sur les hauteurs des versants...). Il s'agit d'un paysage sensible à la lecture du relief. Le projet devra ainsi respecter le rapport d'échelle des éléments du paysage par un choix judicieux des modèles et le positionnement des machines.

L'aire d'étude immédiate présente un relief de rebord de plateau griffé de plusieurs vallons parallèles. La vallée de la Boutonne dessine un axe sud-est/nord-ouest, ligne de force paysagère structurant l'aire immédiate. Deux autres vallons secondaires, affluents de la Boutonne, (la Berlande et la Béronne) traversent l'aire immédiate au nord. Les versants de ces vallons présentent une déclivité d'environ 70 m, la lecture de ce relief est sensible à l'effet d'écrasement ou de surplomb, ainsi des sensibilités très faibles à modérées ont été identifiées.



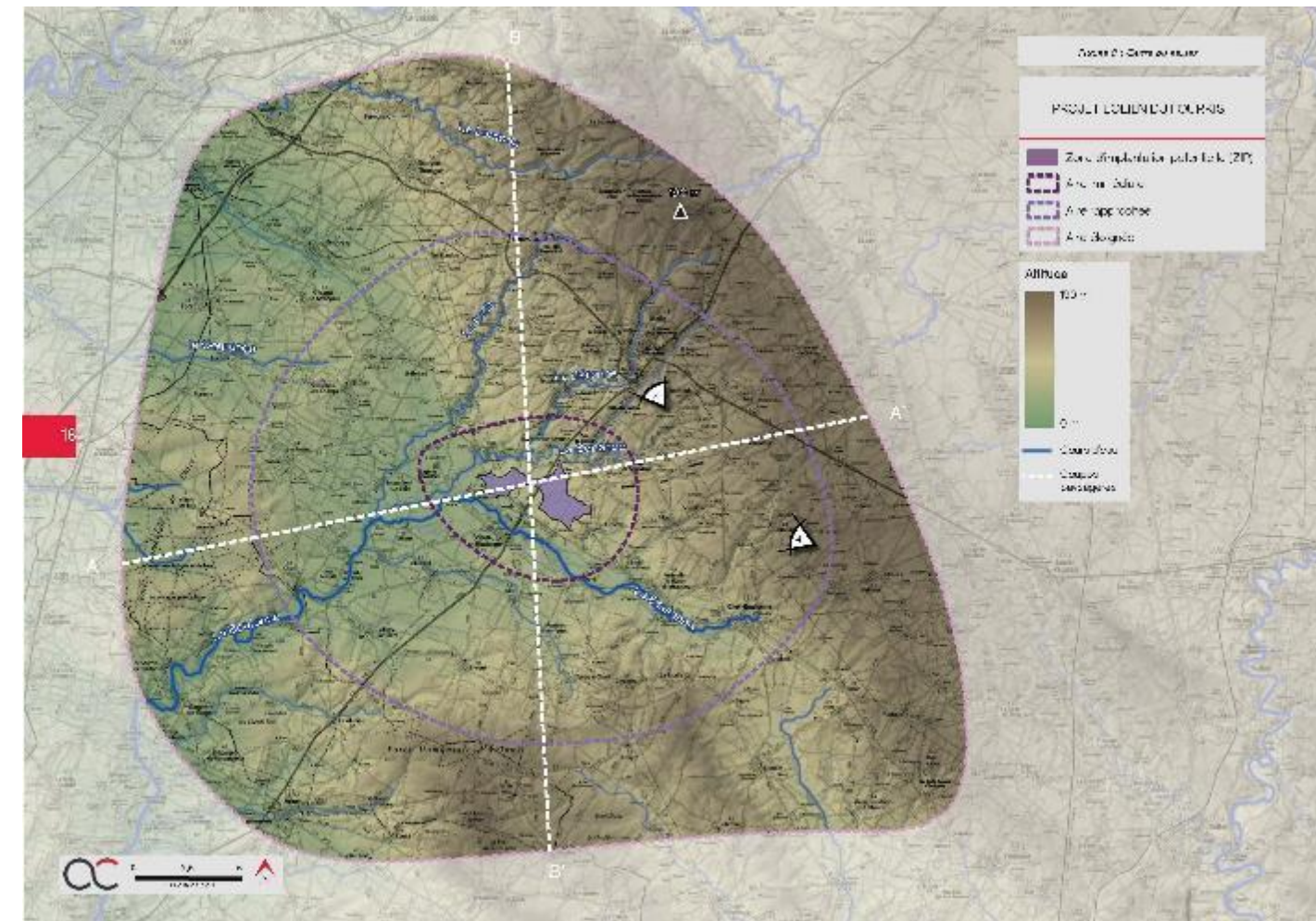
Figure 32 : Paysage de forêt dense (Source : Couasnon)



Figure 30 : Depuis la RD 301 en direction de la ZIP, les légères ondulations du plateau se dessinent en arrière-plan (Source : Couasnon)



Figure 31 : Vallée de la Belle à proximité de Montigné (Source : Couasnon)



Carte 67 : Relief et hydrographie dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée (Source : Agence Couasnon)

2.5.2.2. Habitat

3 typologies d'implantation de l'habitat sont présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée :

- Les habitats de vallée dont les bourgs sont : Périgné, Melle, Tillou, Sompt, Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues, Chef-Boutonne, Villefollet et Maillé.
- Les habitats de plateau dont les bourgs sont : Les fosses, Secondigné-sur-Belle, Saint-Romans-des-Champs, Brûlain, Saint-Médard, Sainte-Blandine, La Ronze, Pouffonds, Chail, Maisonnay, Alloinay, Loizé, La Bataille, Loubigné, Crézières, Paizay-le-Chapt, Asnière-en-Poitou, Ensigné, Juillé, Villiers-sur-Chizé et Chizé.
- Les habitats de versant dont les bourgs sont : Bonneuil, Verrines-sous-Celles, Saint-Romans-lès-Melle et Luché-sur-Brioux.

Dans l'aire rapprochée, des sensibilités allant de faible à forte ont été relevées pour de nombreux bourgs en raison de perceptions ouvertes pressenties depuis les franges des villages. Des risques de concurrence visuelle avec le projet et la silhouette de plusieurs villages ont été relevées, notamment pour les bourgs de Celles-sur Belle et de Brûlain. Pour les autres bourgs de l'aire d'étude, la sensibilité s'échelonne de nulle à très faible au vu de leur implantation et/ou de l'éloignement par rapport à la ZIP.

Dans l'aire d'étude immédiate, de nombreuses sensibilités paysagères ont été relevées du fait de la multitude de hameaux et habitations isolées réparties majoritairement au nord. En ce qui concerne les villages, les vues sur la ZIP sont fréquemment ouvertes depuis les franges qui font face au projet tandis qu'en centre-bourg, les vues sont majoritairement tronquées par la trame bâtie et la végétation privée.

Les quatre villages de Brioux-sur-Boutonne, Vernoux-sur-Boutonne, Paizay-le-Tort et Lusseray, par leurs implantations étalées, sur le versant et rebord de plateau face à la ZIP, présentent de fortes sensibilités vis-à-vis du projet éolien potentiel. Les franges bâties orientées en direction de la ZIP présentent en effet des vues dégagées sur le plateau agricole où prend place la ZIP. Enfin, les hameaux et habitations isolées situées à proximité immédiate de la ZIP présentent un risque d'effet de surplomb notable.



Figure 33 : En sortie de ville de Brioux-sur-Boutonne en direction de la ZIP, les vues sont tronquées par la végétation privative et la trame bâtie (Source : Couasnon)



Figure 34 : Vues tronquées par les cultures et le relief depuis la sortie de bourg de Lusseray (Source : Couasnon)



Figure 35 : Depuis le centre-bourg de Paizay-le-Tort les vues en direction de la ZIP sont tronquées par la végétation de la vallée de la Berlande (Source : Couasnon)

2.5.2.3. Voies de communication

Dans l'aire rapprochée, les axes de communication et les chemins de randonnées présentent des sensibilités très faibles à fortes. Les perceptions visuelles alternent entre vues ouvertes depuis les routes sillonnant les plateaux cultivés, vues courtes dans les fonds de vallées et vues partielles, en fonction de la densité du maillage bocager. À proximité de l'aire immédiate, des séquences routières avec des sensibilités modérées et fortes ont été identifiées sur les RD 740 et RD 950.

Dans l'aire d'étude immédiate, le réseau routier est marqué par cinq axes principaux (RD 740, RD 950, RD 104, RD 120 et RD 111) qui traversent l'aire d'étude. Les voies de communication sont généralement bordées de haies arbustives taillées qui offrent majoritairement des perceptions visuelles ouvertes en direction de la ZIP mais qui peuvent également parfois masquer la zone d'étude. Le chemin de Compostelle (GR655) traverse également l'aire d'étude immédiate du nord au sud et traverse la ZIP en son centre. Le chemin présente de nombreuses vues ouvertes en direction de la ZIP bien que parfois masquées par les haies ou par la ripisylve et le relief des vallées.

Depuis les axes routiers majeurs de l'aire d'étude rapprochée, les perceptions visuelles vers la ZIP sont le plus souvent latérales, atténuant, avec la vitesse de déplacement, la prégnance visuelle pressentie du projet éolien.

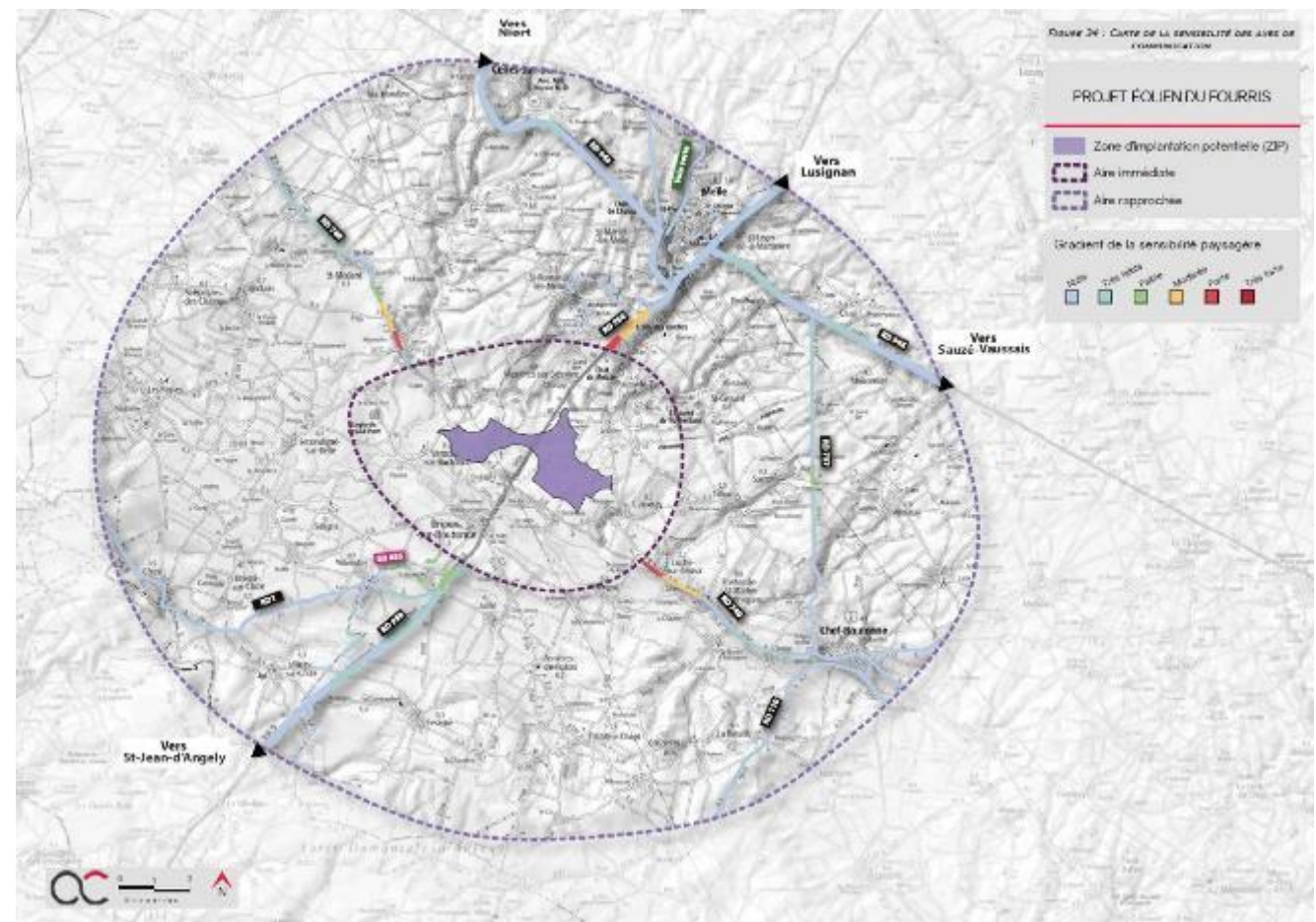
Suite à l'analyse de la perception depuis les principaux axes routiers de l'aire d'étude. Des niveaux de sensibilité ont été déterminés par séquence routière en fonction du degré d'ouverture vers le projet (présence de filtre entre les habitations et le projet), de l'orientation de la route par rapport au projet (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant.



Figure 36 : Depuis la RD740 en direction de la ZIP, les vues sont ouvertes sur les champs (Source : Couasnon)



Figure 37 : Le long de la RD 950, à proximité immédiate de la ZIP, les vues sont ouvertes (Source : Couasnon)



Carte 68 : Sensibilité des axes de communications au sein de l'aire d'étude rapprochée (Source : Couasnon)

Conclusion

Concernant le contexte paysager, l'aire d'étude rapprochée est couverte par les unités paysagères de la plaine de Niort, de la Vallée de la Boutonne et de ses affluents et de la plaine bocagère de Niort et des Terres rouges dont les caractéristiques paysagères vont conditionner la profondeur des vues. Il s'agit d'un paysage sensible à la lecture du relief. On note la présence d'un motif éolien déjà présent dans le territoire pouvant permettre l'insertion d'un projet si celui-ci est cohérent avec les parcs existants

Concernant l'habitat, de nombreuses sensibilités paysagères ont été relevées du fait de la multitude de hameaux et habitations isolées réparties sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. En ce qui concerne les villages, les vues sur la ZIP sont fréquemment ouvertes sur les franges en sortie de ville alors qu'en centre-bourg, les vues sont régulièrement tronquées par la trame bâtie et la végétation privative.

Concernant les axes de communications, les vues sont ouvertes ou tronquées vers la ZIP avec ponctuellement quelques séquences fermées depuis le fond des vallées ou au cœur des villages. À noter que les routes sont régulièrement bordées de part et d'autre par des haies ponctuées d'arbres qui peuvent localement tronquer les perceptions visuelles. Les sensibilités relevées feront l'objet d'une étude approfondie pour les aires d'études rapprochée et immédiate.

2.5.3. LE PATRIMOINE BATI, PAYSAGER ET CULTUREL

La politique de protection du patrimoine français, qui traduit la volonté nationale de préserver ses monuments et ses paysages internationalement reconnus, est née au début du XIXe siècle avec la création des monuments historiques. Les sites et monuments naturels ont pris corps au début du XXe siècle. Enfin pour répondre aux fortes pressions foncières liées aux reconstructions de l'après-guerre les secteurs sauvegardés et les parcs naturels ont été créés dans les années soixante, puis complétés par les ZPPAUP dans les années 1983.

2.5.3.1. Monuments historiques



Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi technique ou scientifique.

Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Il existe deux niveaux de protection :

- L'inscription au titre des monuments historiques (autrefois connue comme « inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques »), pour les meubles et immeubles présentant un intérêt à l'échelle régionale. On parlera de **monument historique inscrit**.
- Le classement au titre des monuments historiques, à un niveau d'intérêt national. Ce sont les **monuments historiques classés**.

Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure. Aussi la loi impose-t-elle un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques (code du patrimoine, articles L621-31 et L621-32). La publicité et les enseignes sont également sous contrôle de l'architecte des bâtiments de France (loi sur la publicité du 29 septembre 1979, modifiée par la loi du 2 février 1995).

La notion de champ de visibilité avec le monument est ici déterminante : est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou en même temps que lui, et situé dans un périmètre de 500 mètres (extrait de Art.L621-30-1 du code patrimoine).

Le recensement des monuments historiques situés sur la zone d'étude a été réalisé grâce à la base Architecture Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans les aires d'études, 55 monuments ont été recensés au total (2 dans l'aire d'étude immédiate, 26 dans l'aire d'étude rapprochée et 27 dans l'aire d'étude éloignée) :

- 24 monuments classés ;
- 14 monuments inscrits ;
- 17 monuments présentant des éléments classés ou inscrits.

L'étude de ces monuments aborde plusieurs critères : leur classement, leur reconnaissance et leur distance à la zone potentielle.

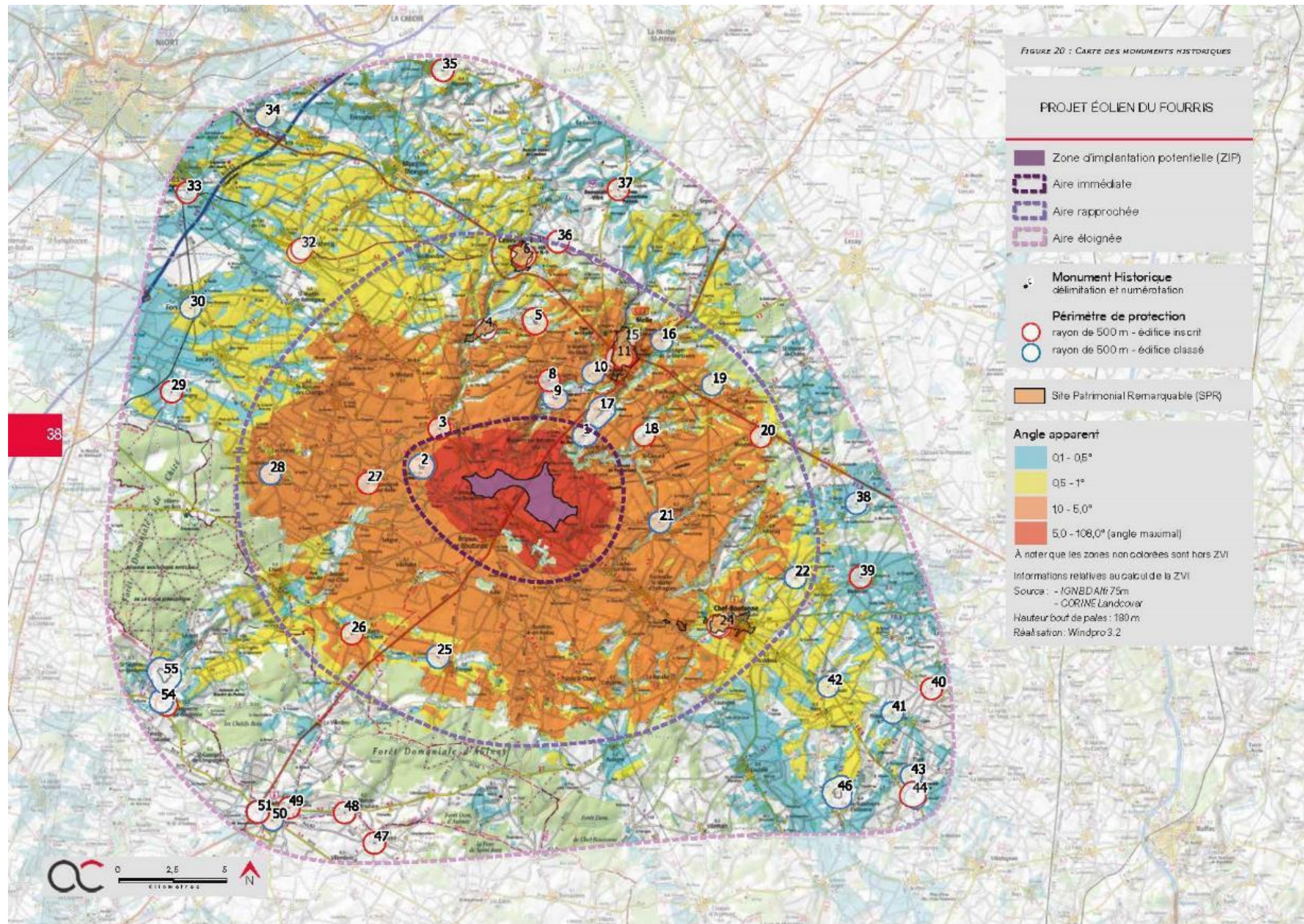
Les monuments historiques présentant des enjeux forts ou au moins une sensibilité faible sont étudiés dans l'étude paysagère réalisée par l'Agence Couasnon.



Figure 38 : Façade Nord du Domaine du Grand Port (Source : Couasnon)



Figure 39 : Photographie de l'Eglise de Saint Génard (à gauche) et Château de Melzéard (à droite) (Source : Couasnon ; www.lescommunes.com)



Carte 69 : Monuments historiques au sein des aires d'études (Source : Couasnon)

A la suite d'une pré-étude de sensibilités, présentée de façon complète dans l'étude paysagère, des sensibilités potentielles sont identifiées pour 3 monuments historiques :

Le Château de Melzéard à Paizay-le-Tort, Le Domaine du Grand Port à Vernoux-sur-Boutonne, et l'église de Saint-Génard. Ces monuments feront donc l'objet de photomontages afin d'évaluer les visibilité ou covisibilité potentielles.

La liste des monuments historiques et de leurs sensibilités potentielles sont présentées ci-dessous :

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
1	79	Paizay-le-Tort	Château de Melzéard	Partiellement inscrit	2,4	Implanté en zone boisée	Très faible	Forte
2	79	Vernoux-sur-Boutonne	Domaine du Grand Port	Partiellement inscrit	2,0	Implanté sur une plaine agricole proche de haies bocagères	Modérée	Nulle

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
3	79	Périgné	Eglise Saint-Martin	Classé	2,5	Implanté au centre du bourg de Périgné	Nulle	Nulle
4	79	Celles-sur-Belle	Eglise Saint Maixent	Classé	6,6	Implanté sur la périphérie du bourg de Verrines-sous-Celles	Nulle	Nulle
5	79	Celles-sur-Belle	Menhirs (trois)	Classé	7,0	Implanté sur une plaine de champs ouverts	Nulle	Nulle
6	79	Celles-sur-Belle	Abbaye royale Notre-Dame	Partiellement Classé	10,1	Implanté en centre-ville de Celles-sur-Belle dans un vallon	Nulle	Nulle
7	79	Celles-sur-Belle	Eglise Saint-Hilaire (vestiges de l'ancienne)	Classé	10,1	Implanté en centre-ville de Celles-sur-Belle dans un vallon	Nulle	Nulle
8	79	Saint-Romans-lès-Melle	Eglise Saint-Romain	Classé	4,2	Implanté sur la périphérie de Saint-Romans-lès-Melle en lisière de boisements	Nulle	Nulle
9	79	Mazières-sur-Béronne	Cure	Partiellement inscrit	3,4	Implanté en périphérie de Mazières-sur-Béronne entre un boisement dense et un champ ouvert	Nulle	Nulle
10	79	Saint-Martin-lès-Melle	Château de Gagemont	Partiellement inscrit	5,0	Implanté au centre du bourg de Saint-Martin-lès-Melle	Nulle	Nulle
11	79	Melle	Eglise Saint-Hilaire	Classé	6,2	Implanté en centre bourg de Melle proche d'un vallon	Nulle	Nulle
12	79	Melle	Hospice	Partiellement Classé	6,4	Implanté en centre-bourg de Melle	Nulle	Nulle
13	79	Melle	Eglise Saint-Savinien	Classé	6,4	Implanté en centre bourg de Melle	Nulle	Nulle
14	79	Melle	Hôtel de Menoc	Partiellement Classé-Inscrit	6,5	Implanté au centre du bourg de Melle	Nulle	Nulle

15	79	Melle	Eglise Saint-Pierre	Classé	7,0	Implanté au centre du bourg de Melle proche d'un vallon	Nulle	Nulle
16	79	Saint-Léger-de-la-Martinière	Eglise Saint-Léger les Melle	Inscrit	8,1	Implanté en périphérie de Saint-Léger-de-la-Martinière proche d'espaces agricoles bocagers	Nulle	Nulle
17	79	Saint-Génard	Château des Ouches	Partiellement inscrit	3,7	Implanté en zone agricole bocagère proche d'un vallon	Nulle	Nulle
18	79	Saint-Génard	Eglise Saint-Génard	Classé	4,6	Implanté entre zone boisée et parcellaire agricole	Faible	Nulle
19	79	Chail	Eglise Saint-Pierre	Partiellement inscrit	8,5	Implanté en périphérie du village de Chail aux abords de zones agricoles	Nulle	Nulle
20	79	Maisonnay	Eglise Notre-Dame	Partiellement Classé	9,2	Implanté dans le village de Maisonnay en limite de parcellaire agricole	Nulle	Nulle
21	79	Tillou	Eglise Saint-Sulpice	Inscrit	3,9	Implanté au centre du village de Tillou	Nulle	Nulle
22	79	Gournay-Loizé	Eglise de Loizé	Inscrit	10,6	Implanté en périphérie du village de Gournay-Loizé	Nulle	Nulle
23	79	Chef-Boutonne	Château de Javarzay	Classé	8,3	Implanté en périphérie du village de Chef-Boutonne proche de la vallée de la Boutonne	Nulle	Nulle
24	79	Chef-Boutonne	Eglise de Javarzay	Classé	8,4	Implanté en périphérie du village de Chef-Boutonne proche de la vallée de la Boutonne	Nulle	Nulle
25	79	Ensigné	Commanderie	Inscrit	7,7	Implanté en milieu agricole à proximité d'une zone boisée	Nulle	Nulle
26	79	Villiers-sur-Chizé	Eglise (ruines de l'ancienne)	Classé	8,7	Implanté au centre du village de Villiers-sur-Chizé	Nulle	Nulle
27	79	Secondigné-sur-Belle	Eglise	Classé	4,4	Implanté en centre bourg de Secondigné-sur-Belle	Nulle	Nulle
28	79	Fosses	Eglise Sainte-Radegonde	Inscrit	8,9	Implanté au milieu de parcelles agricoles	Nulle	Nulle

Tableau 48 : Sensibilité des monuments historiques classés et inscrits dans l'aire d'étude immédiate et rapprochée (Etude Paysagère – Couasnon)

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
29	79	Marigny	Eglise Saint-Jean l'Évangéliste	Partiellement Classé-Inscrit	14,1	Implanté en centre-bourg de Marigny	Nulle	Nulle
30	79	Fors	Eglise Notre-Dame	Partiellement inscrit	14,9	Implanté dans le centre-bourg de Fors	Nulle	Nulle
31	79	Prahecq	Eglise Saint-Maixent	Classé	13,0	Implanté en centre-bourg de Prahecq	Nulle	Nulle
32	79	Prahecq	Croix de cimetière	Classé	13,0	Implanté dans le cimetière en centre-bourg de Prahecq	Nulle	Nulle
33	79	Aiffres	Croix de cimetière	Classé	18,5	Implanté dans un cimetière en périphérie du village d'Aiffres	Nulle	Nulle
34	79	Vouillé	Eglise Notre-Dame	Inscrit	19,2	Implanté en centre-ville de Vouillé	Nulle	Nulle
35	79	Aignonay	Logis du Breuil Malicorne	Inscrit	18,8	Implanté sur une plaine bocagère entre boisements et parcelles agricoles	Nulle	Nulle
36	79	Celles-sur-Belle	Trois Menhirs	Classé	10,7	Implanté sur une plaine de champs ouverts	Nulle	Nulle
37	79	Beaussais-Vitré	Temple protestant	Partiellement Classé	13,5	Implanté en périphérie du village de Beaussais-Vitré	Nulle	Nulle
38	79	Alleuds	Eglise Notre-Dame	Inscrit	13,0	Implanté au milieu de parcelles agricoles et sur l'extrémité du village d'Alleuds	Nulle	Nulle
39	79	Melleran	Eglise	Classé	13,5	Implanté en centre-bourg de Melleran	Nulle	Nulle
40	79	Pioussay	Château de Jouhé	Partiellement Classé	18,4	Implanté en périphérie de hameau à proximité de boisements	Nulle	Nulle
41	79	Pioussay	Eglise Saint-Martin	Inscrit	17,4	Implanté en centre-bourg de Pioussay	Nulle	Nulle
42	79	Bouin	Eglise	Partiellement inscrit	14,2	Implanté en centre-bourg de Bouin	Nulle	Nulle
43	16	Theil-Rabier	Eglise Sainte-Radegonde	Inscrit	19,8	Implanté en centre-bourg de Theil-Rabier	Nulle	Nulle
44	16	Paizay-Naudouin-Embourie	Substructions gallo romaines	Classé	20,4	Implanté en périphérie d'Embourie	Nulle	Nulle
45	16	Paizay-Naudouin-Embourie	Eglise Saint-Genis d'Embourie	Partiellement inscrit	20,5	Implanté en centre-bourg d'Embourie	Nulle	Nulle
46	16	Paizay-Naudouin-Embourie	Château de Saveille	Partiellement inscrit	17,7	Implanté en périphérie du hameau de Saveille	Nulle	Nulle
47	17	Contré	Eglise Saint-Bernard	Classé	16,6	Implanté en centre-bourg de Contré	Nulle	Nulle
48	17	Saint-Mandé-sur-Brédoire	Eglise Saint-Brice	Classé	16,0	Implanté en centre-bourg de Mandé-sur-Brédoire le long de la D129	Nulle	Nulle
49	17	Aulnay	Eglise Notre-Dame de Salles-Aulnay	Classé	17,0	Implanté en centre bourg d'Aulnay	Nulle	Nulle
50	17	Aulnay	Château	Inscrit	17,9	Implanté en centre-bourg d'Aulnay	Nulle	Nulle
51	17	Aulnay	Eglise Saint-Pierre	Classé	17,9	Implanté en périphérie d'Aulnay	Nulle	Nulle
52	17	Aulnay	Croix hosannière	Inscrit	17,9	Implanté en périphérie d'Aulnay	Nulle	Nulle
53	17	Dampierre-sur-Boutonne	Eglise Saint-Pierre	Classé	17,4	Implanté en centre-bourg de Dampierre-sur-Boutonne	Nulle	Nulle
54	17	Dampierre-sur-Boutonne	Château	Inscrit	17,5	Implanté en périphérie du village de Dampierre-sur-Boutonne dans le bas d'un vallon	Nulle	Nulle
55	17	Saint-Séverin-sur-Boutonne	Camp Romain (restes)	Inscrit	16,7	Implanté dans le méandre de la vallée de la Boutonne à proximité de Saint-Séverin-sur-Boutonne	Nulle	Nulle

Tableau 49 : Sensibilité des monuments historiques classés et inscrits situés dans l'aire d'étude éloignée (Etude Paysagère – Couasnon)

2.5.3.2. Sites Inscrits et sites Classés

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s’y sont déroulés. L’inscription est une reconnaissance de la qualité d’un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d’une consultation de l’architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 (articles L 341-1 à 341-15, intégrés au code de l’environnement). Cette protection est maintenant régie par l’article L. 631-1 du code du patrimoine qui prévoit : « sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. » Comme pour les monuments historiques, il existe deux cas de figures : le classement et l’inscription. Sont concernés, les sites dont la conservation ou la préservation présente, d’un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Le territoire d’étude abrite 5 sites protégés (4 classés et 1 inscrits), dont 3 sont situés dans l’aire d’étude éloignée. Parmi ces derniers, aucun ne présente une sensibilité potentielle vis-à-vis du projet éolien.

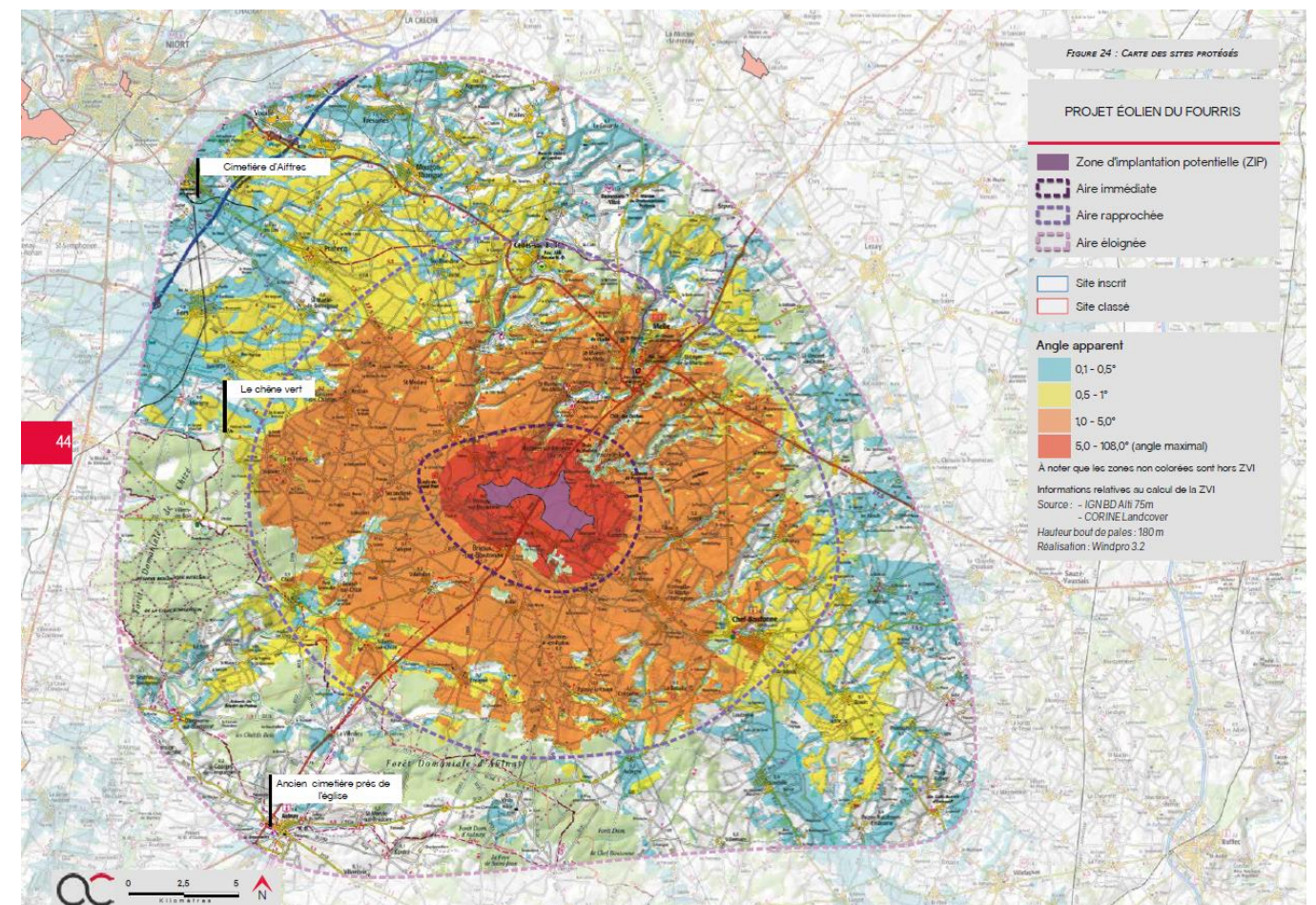
-Aucun site protégé n’est présent dans l’aire d’étude immédiate.

-Dans l’aire d’étude rapprochée, 2 sites classés sont recensés : Le site des grottes et galeries des mines de Loubeau, au sud de la ville de Melle et le site du cimetière de Verrines-sous-Celles.

-Dans l’aire d’étude éloignée, 3 sites protégés sont recensés : Le cimetière d’Aiffres, Le site du chêne vert dans le centre du hameau de Péré-en-Forêt, et l’ancien cimetière près de l’église à Aulnay.

COMMUNE	NOM	PROTECTION	SURFACE (ha)	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	SENSIBILITÉS VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
Melle	Grottes et galeries des mines de Loubeau	Classé	2,9	5,9	Site implanté en périphérie de la ville de Melle Hors ZVI ; ZIP masquée par le relief et la végétation	Nulle
Celles-sur-Belle	Cimetière de Verrines-sous-Celles	Classé	0,2	6,6	Site implanté en centre-ville de Verrines-sous-Celles Hors ZVI ; ZIP masquée par le relief, la végétation et la trame bâtie	Nulle
Aiffres	Cimetière	Inscrit	0,5	16,3	Implanté en périphérie d’Aiffres	Nulle
Péré en Forêt	Le Chêne vert	Classé	0,2	11,5	Site implanté en centre-bourg de Péré-en-Forêt	Nulle
Aulnay	Ancien cimetière près de l’église	Classé	0,9	20,1	Site implanté en périphérie d’Aulnay	Nulle

Tableau 50 : Sensibilité des sites protégés situés dans le territoire d’étude (Source : Couasnon)



Carte 70 : Sites Protégés dans l’aire d’étude éloignée (Source : Couasnon)

2.5.3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables

Introduit par la loi, dite « Malraux », du 4 août 1962, un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, **les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).**

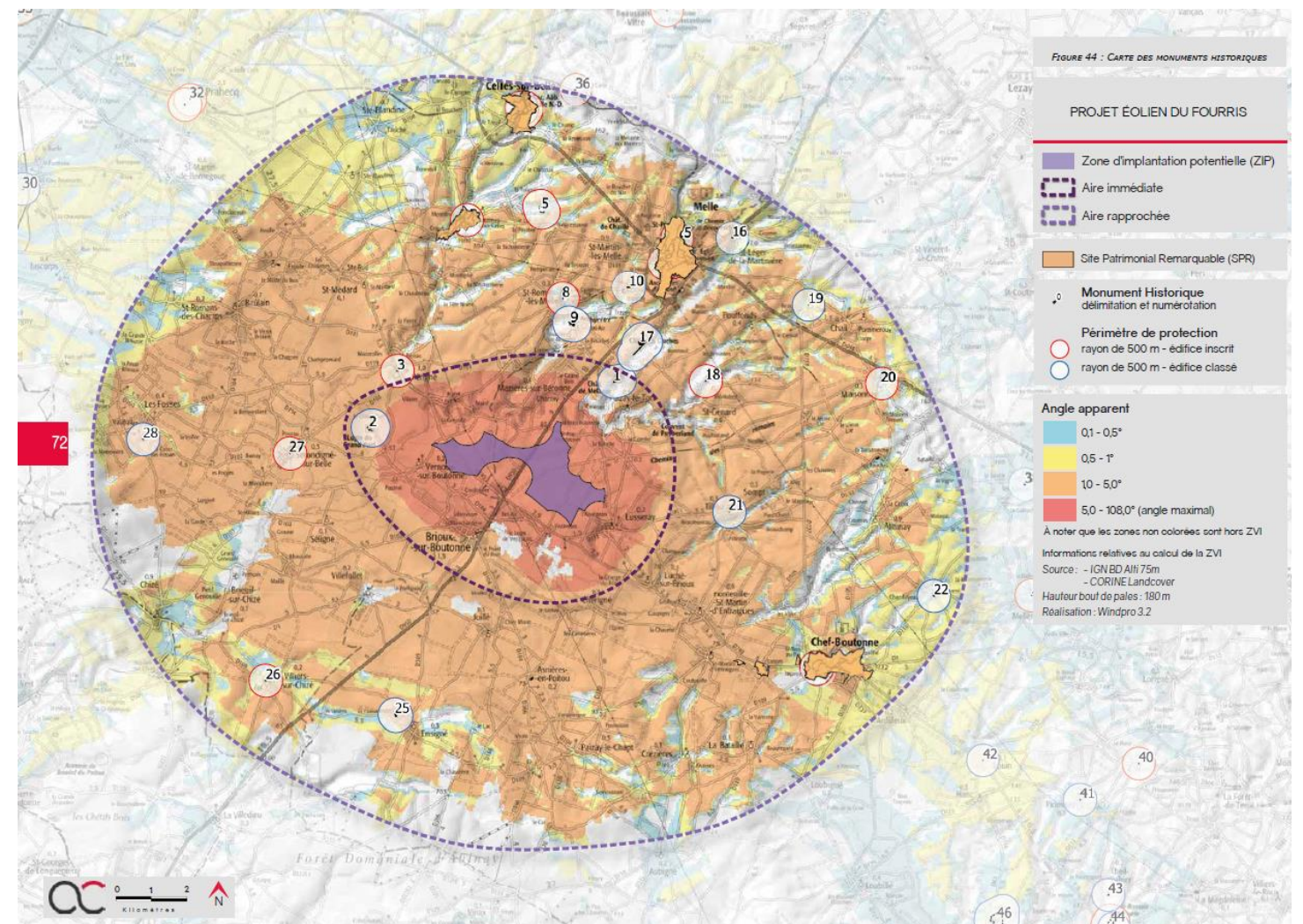
On dénombre trois sites patrimoniaux remarquables dans le périmètre d'étude, toutes situées dans l'aire d'étude rapprochée : le SPR de Chef-Boutonne, le SPR de Celles-sur-Belle et le SPR de Melle. Ces derniers sont présentés sur les cartes de localisation des monuments historiques ci-contre.

COMMUNE	NOM	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	SENSIBILITÉS VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
Celles-sur-Belle	SPR de Celles-sur-Belle	9,5	Faible
Celles-sur-Belle (bourg de Verrines-sous-Celles)		6,3	Nulle
Melle	SPR de Melle	5,3	Très faible
Chef-Boutonne	SPR de Chef-Boutonne	6,5	Très faible

Tableau 51 : Sites patrimoniaux remarquables situés dans l'aire d'étude éloignée (Source : Couasnon)



Figure 40 : Vue fermée en direction de la ZIP depuis les jardins de l'Abbaye Royale Notre-Dame (Source : Couasnon)



Carte 71 : Sites Patrimoniaux Remarquables dans l'aire d'étude rapprochée (Source : Couasnon)

➤ Le SPR de Chef-Boutonne

Le patrimoine bâti de la ville de Chef-Boutonne est protégé par un SPR. Depuis le centre-bourg, le tissu bâti et la végétation ne permettent pas d'ouverture visuelle en direction de la ZIP. Depuis la frange bâtie nord-ouest, les vues s'ouvrent partiellement. Les haies bocagères et le relief vis-à-vis de la prégnance visuelle pressentie du projet éolien masquent fréquemment les vues en direction de la ZIP, toutefois, localement, quelques vues sont possibles, légèrement tronquées par le relief. **La sensibilité vis-vis du projet éolien est très faible.**

➤ SPR de Melle

La ville de Melle bénéficie d'un périmètre de SPR qui vise à préserver la ville haute et les quartiers Saint-Hilaire, Saint-Pierre et Fossemagne ainsi que les extensions urbaines anciennes, les extensions urbaines récentes et l'écrin bocager de la vallée de la Béronne et du vallon du Pinier. Le centre-bourg se situant légèrement sur les hauteurs des deux vallées, quelques ouvertures sont possibles en direction de la ZIP. Depuis les sorties de bourg, certaines perspectives s'ouvrent sur les plateaux cultivés alentours et permettent des vues tronquées ou filtrées vers la ZIP. Par conséquent, **la sensibilité vis-vis du projet éolien est très faible.**

➤ SPR de Celles-sur-Belle

La commune de Celles-sur-Belle bénéficie d'un périmètre de SPR qui vise à préserver le patrimoine bâti du bourg. Il couvre également la commune de Verrines-sous-elles. Dans le fond de la vallée, les perceptions visuelles vers la ZIP sont fermées par le relief et la végétation. Le centre-bourg présente des vues fermées en direction de la ZIP en raison de la densité de la trame bâtie et du faible relief. En revanche, depuis certaines franges bâties, les vues s'ouvrent sur les parcelles cultivées et la ZIP s'inscrit à l'arrière-plan. Les vues sont ainsi partiellement ouvertes en direction de la ZIP depuis les sorties du village mais la distance d'éloignement atténue la prégnance visuelle pressentie du projet éolien. Ainsi **la sensibilité vis-vis du projet éolien est faible.**

En revanche, pour la partie du SPR qui se situe sur la commune Verrines-sur-Celles Les vues depuis le centre-bourg sont fermées par la trame bâtie et la végétation privative. Depuis les franges du SPR les vues sont fermées par la micro-topographie présente combiné à l'éloignement de la ZIP. **La sensibilité vis-à-vis du projet éolien est nulle.**

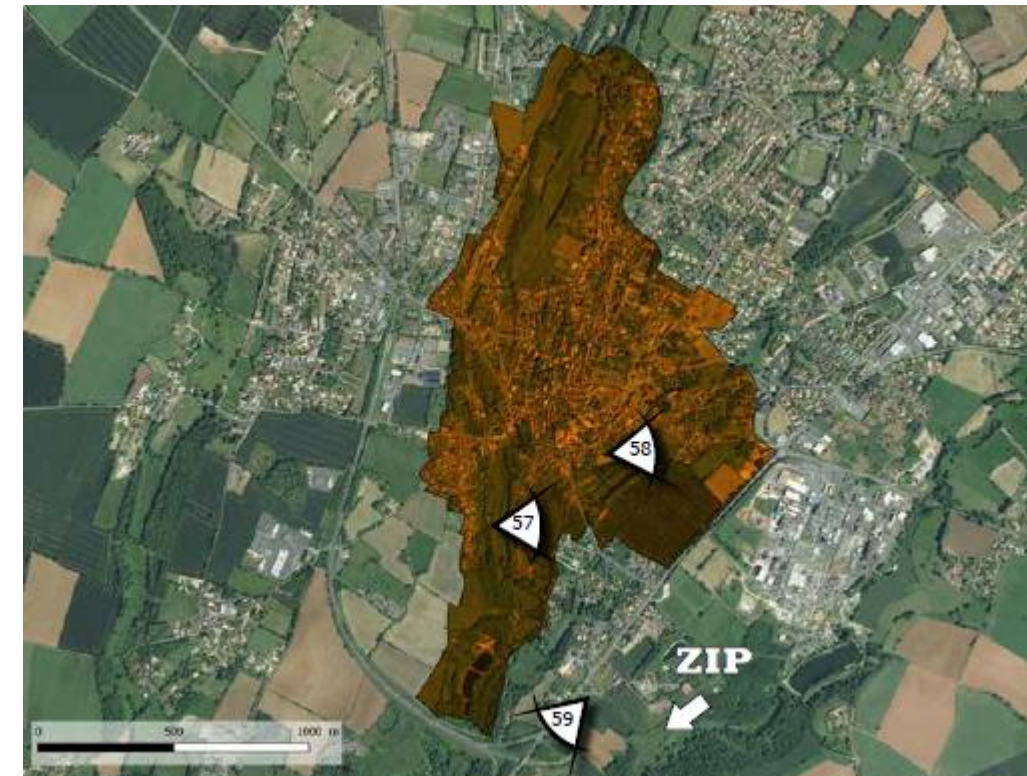


Figure 41 : Localisation du SPR de Melle (Source : Couasnon)



Figure 42 : Localisation du SPR de Celles-sur-Belle (Source : Couasnon)

2.5.3.4. Patrimoine culturel et touristique

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

L'aire d'étude rapprochée comporte 3 éléments touristiques majeurs.

Y Le sentier de Saint-Jacques de Compostelle

Le sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle traverse l'aire d'étude du nord au sud. Chaque année de nombreux randonneurs parcourent le pays Mellois en suivant ce sentier historique. Il passe devant de nombreux édifices religieux et traverse la ville de Melle. La sensibilité de ce sentier a été traitée dans la partie « axes de communication »



Figure 43 : Sentier de Saint-Jacques de Compostelle à proximité de Brioux-sur-Boutonne : (Source : Couasnon)

Y La ville de Melle, une ville aux atouts touristiques

La ville de Melle comprend un centre-bourg historique et propose différentes activités touristiques comme l'arboretum du Chemin de la Découverte, un cinéma, le centre-socio-culturel du Mellois, le Musée Monet-Goyon, l'office du tourisme du pays Mellois, les étriers du pays Mellois ainsi que la mine d'argent des Rois de France. Melle propose également un camping municipal au nord de la ville.

Y Celles-sur-Belle et ses sites touristiques

La ville de Celles-sur-Belle accueille plusieurs sites touristiques comme notamment l'Abbaye Royale Notre-Dame et les rives de la Belle qui traverse la ville

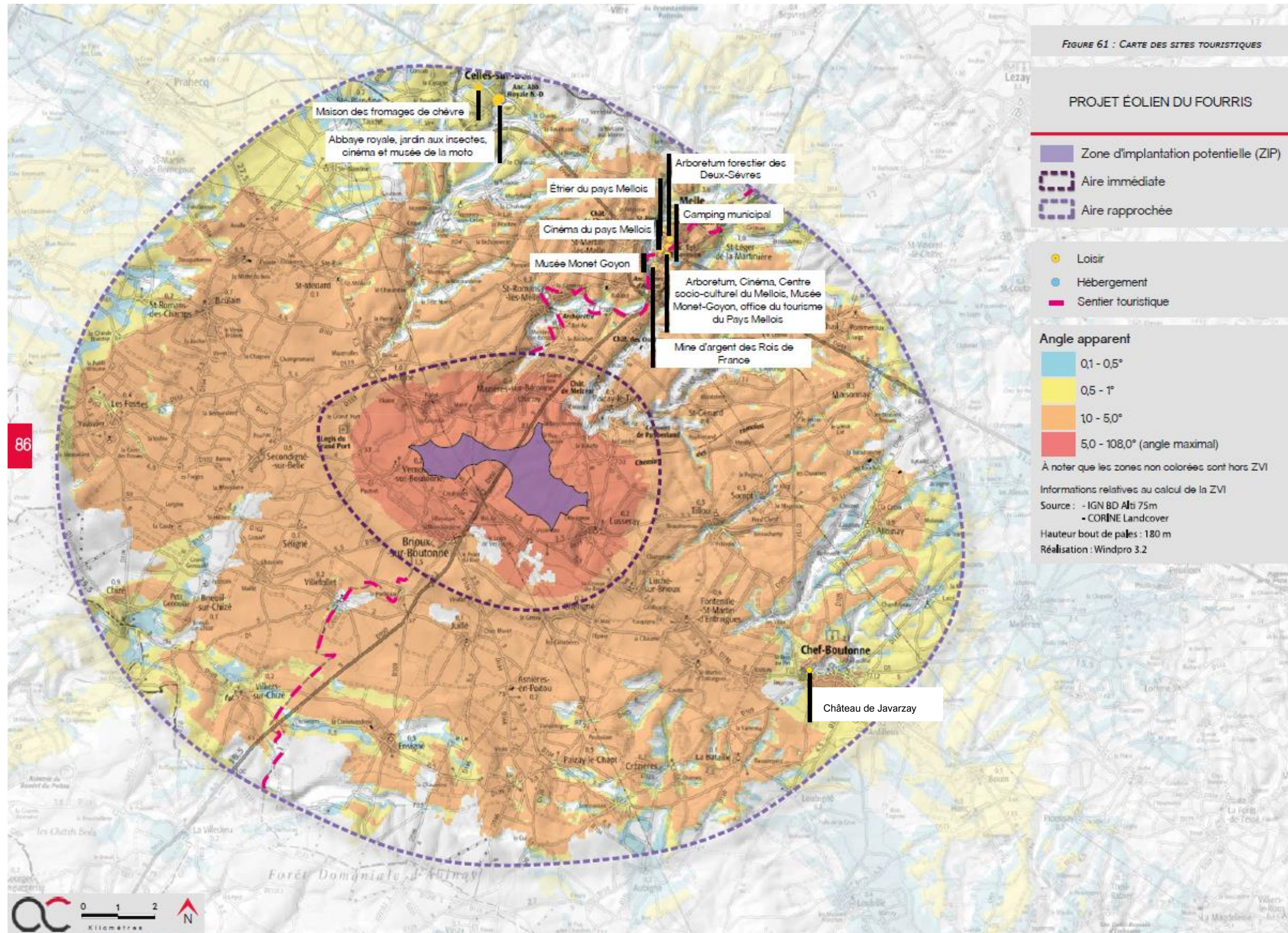


Figure 44 : Eglise Saint-Hilaire à Melle (à gauche) ; Abbaye Royale à Celles-sur-Belle (au centre) et Château de Javarzay à Chef-Boutonne (à droite) - (Source : Couasnon)

Ainsi, le territoire d'étude bénéficie d'une certaine attractivité touristique comme en témoigne la présence des lieux cités précédemment. Au vu de la distance de la ZIP vis-à-vis de ces deux villes touristiques et de l'implantation des principaux sites en centre-bourg, **la sensibilité est qualifiée de faible**. Divers autres espaces de restauration et d'hébergements privés sont présents sur le territoire d'étude.

Y Chef-Boutonne et ses sites touristiques

La ville de Chef-Boutonne compte également un ensemble touristique autour du château de Javarzay comprenant notamment les étangs de Chef Boutonne, l'Arboretum du château, les lavoirs, la maison des lavandières et l'Eglise de Chef-Boutonne, mettant en valeur les richesses de la vallée de la Béronne. Comme précisé dans la partie Monuments historiques, il n'y aura aucune visibilité vers projet depuis cet ensemble, **la sensibilité est nulle**.



2.5.3.5. Le patrimoine mondial de l'UNESCO



Certains sites emblématiques, déjà répertoriés d'une protection du patrimoine, peuvent faire partie de la liste du patrimoine mondial. Cette liste internationale compte au moment de la rédaction de cette étude, 1092 biens. Elle est le résultat de la convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adopté par l'UNESCO en 1972 et ratifiée en 2013 par 190 Etats.



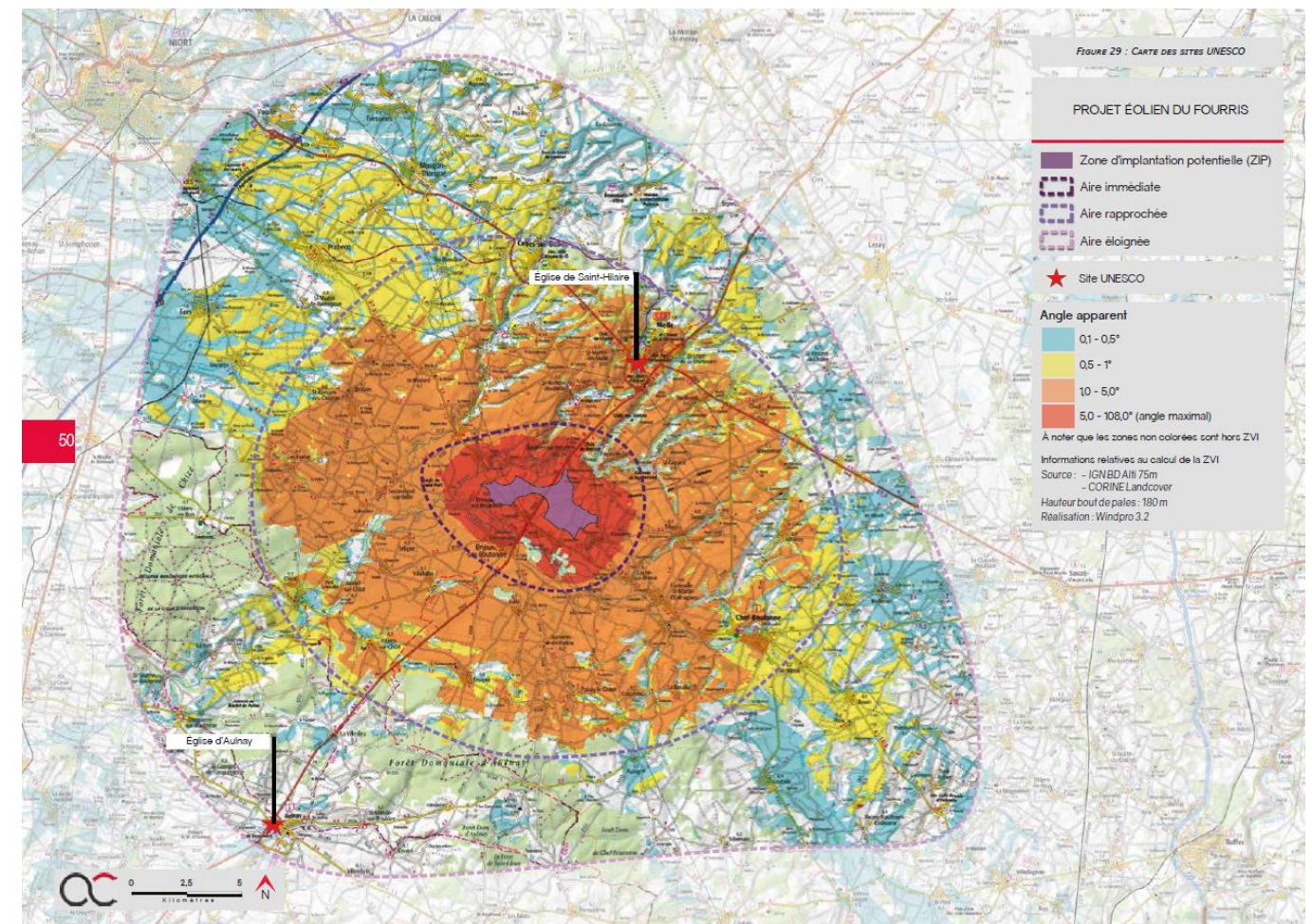
Figure 46 : Eglise Saint-Pierre d'Aulnay (Source : Couasnon)

Deux sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial sont présents au sein de l'aire d'étude. Le premier se situe dans l'aire d'étude éloignée, il s'agit de l'**Eglise Saint-Pierre d'Aulnay**. Cet édifice fait partie des étages du sentier de Saint-Jacques de Compostelle. L'éloignement du site du projet d'implantation éolien ainsi que la trame bâtie masquent toute vue sur la ZIP, **la sensibilité est donc qualifiée de nulle**. Le second se situe dans l'aire d'étude rapprochée, il s'agit de l'**Eglise Saint-Hilaire**, au centre-ville de de Melle. De par son implantation, l'église se trouve hors ZVI et grâce au relief, à la végétation et à la trame bâtie elle ne présente aucune visibilité sur la ZIP ni aucune covisibilité, **la sensibilité est également nulle**.

Bien que les sensibilités potentielles soient nulles pour les 2 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, un photomontage sera réalisé pour chacun des sites au vue de leur valeur exceptionnelle afin de s'assurer de l'absence de visibilité et/ou covisibilité avec le projet éolien.



Figure 45 : Eglise Saint-Hilaire à Melle, vues fermées en direction de la ZIP (Source : Couasnon)



Carte 73 : Carte des sites UNESCO (Source : Couasnon)